

Projet pédagogique

2017

Accueil Collectif de Mineurs « Dous Pitchouns »

L'accueil collectif de mineurs se situe dans les locaux de l'école de St André de Seignanx :

227 route du Bourg
40390 St André de Seignanx

06.31.08.35.97

acm.douspitchouns@gmail.com



A. Les objectifs pédagogiques

Les programmes d'animation mis en place par l'équipe d'animation découleront de ces principaux objectifs pédagogiques :

- ✓ Se sentir acteur de son activité
- ✓ Développer son autonomie
- ✓ Respecter les rythmes de vie de chacun
- ✓ Découvrir de nouveaux lieux et de nouvelles activités
- ✓ Améliorer les capacités physiques et intellectuelles
- ✓ Amener les enfants à devenir des personnes responsables
- ✓ Comprendre les notions de citoyenneté et de laïcité

B. Organisation et vie quotidienne

Les mercredis et *les vacances scolaires* les enfants sont répartis sur deux tranches d'âge :

- Les 3-5 ans
- Les 6-13 ans

Si les effectifs sont plus importants, trois tranches seront créées :

- Les 3-4 ans
- Les 5-6 ans
- Les 7-13 ans

Les enfants du regroupement pédagogique intercommunal (RPI) des communes de Biarrotte, Biaudos et Saint Laurent de Gosse, inscrits le mercredi sont acheminés au centre de loisirs par bus (sous la responsabilité du RPI) et réceptionnés au parking de la salle Mosaïque par un animateur du centre de loisirs entre 12h40 et 12h50.

La restauration se déroule en deux services : un premier service à 12h pour les enfants scolarisés à Saint André de Seignaux et un deuxième service à 12h45 pour les enfants scolarisés au RPI.

Les repas sont élaborés et livrés en liaison froide par la société Eole. Ils sont réchauffés par un agent de restauration qualifié. Cet agent a également en charge le service des repas en collaboration avec l'équipe d'animation.

Les allergies ou régimes alimentaires particuliers doivent être signalés au moment de l'inscription et à tout moment dès lors qu'il y a un changement en la matière pour l'enfant. Dans certains cas le repas pourra être fourni ou il devra l'être par la famille conformément au PAI mis en place.

Si les enfants partent en sortie pour la journée, un repas froid leur sera fourni.

Si le nombre d'enfants inscrits à la journée est inférieur à 8, un repas froid leur sera servi le midi. Les parents seront tenus informés au préalable.

Accueil type les mercredis :

- Récupération des enfants par des animateurs dans chaque salle de classe de l'école à 12h
- Appel des enfants
- Temps de repas : 12h pour les enfants de l'école de Saint André de Seignanx et 12h45 pour les enfants du RPI.
- Temps de sieste pour les 3-4 ans de 13h à 15h30, réveil échelonné selon les besoins de chaque enfant.
- Accueil des enfants de 13h15 à 14h à la garderie.
- Temps calme et/ou aide aux devoirs pour les 5-13 ans de 13h15 à 13h45
- Temps libre pour les 5-13 ans de 13h45 à 14h15
- Temps d'activités de 14h15 à 16h15 pour les 5-13 ans et de 15h30 à 16h15 pour les 3-4 ans
- Goûter à 16h15-16h30
- Départ de 17h à 18h30, temps libre pour tous.

Journée type d'accueil pendant les petites vacances :

- Accueil des enfants de 7h30 à 9h30 à la garderie
- Appel des enfants et répartition dans leur salle d'activité
- Temps d'activités de 10h à 11h, pour les 3-4 ans, de 10h à 11h15 pour les 5-7 ans et de 10h à 11h30 pour les 8-13 ans. Temps libre de 11h à 11h30 pour les 3-4 ans, de 11h15 à 12h pour les 5-7 ans et de 11h30 à 12h pour les 8-13 ans.
- Accueil et départ de certains enfants de 11h30 à 12h à la garderie.
- Temps de repas : 11h30 pour les 3-4 ans, 11h45 pour les 5-7 ans et 12h pour les 8-13 ans ;
- Accueil et départ de certains enfants de 13h à 13h45 à la garderie
- Temps de sieste pour les 3-4 ans de 12h30 à 15h, réveil échelonné selon les besoins de chaque enfant.
- Temps calme pour les 5-13 ans de 13h à 13h30 suivi d'un temps libre de 13h30 à 14h.
- Temps d'activités de 14h à 16h pour les 5-13 ans et de 15h à 16h pour les 3-4 ans
- Goûter à 16h-16h15
- Départ de 17h à 18h30, temps libre pour tous.

Les temps d'activités périscolaires (TAP) ont lieu les lundis, mardis et jeudis de 15h30 à 16h30. Les activités proposées varient en fonction des groupes de niveaux suivants :

- PS-MS
- GS-CP
- CE1-CE2
- CM1-CM2

Accueil type pendant l'heure de TAP :

- Les enfants de PS, MS et GS sont récupérés dans leur salle de classe par les animateurs en fonction des activités réalisées à 15h30 et se rendent dans leur salle d'activité ou le lieu mis à leur disposition. Les enfants faisant la sieste disposent d'un réveil échelonné et peuvent être redirigés plus tard s'ils ne sont pas réveillés à 15h30.
- Rassemblement des enfants scolarisés du CP au CM2 dans la cour de récréation du haut à 15h30. Chaque animateur regroupe les enfants inscrits à leur activité et se rendent dans la salle ou le lieu mis à leur disposition.
- Temps d'activité de 15h30 à 16h20 pour les PS à CP et de 15h30 à 16h30 du CE1 au CM2.
- Retour des PS-MS dans la salle de classe des PS et à la garderie pour les GS-CP à partir de 16h20 jusqu'à 16h30. Remise des enfants aux familles ou acheminement de certains enfants à l'accueil périscolaire du soir.
- Retour des CE1 au CM2 dans la cour du haut à 16h30. Remise des enfants aux familles ou acheminement de certains enfants à l'accueil périscolaire du soir.

L'accueil périscolaire du soir a lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredi de 16h30 à 19h. Les enfants scolarisés en PS et MS sont accueillis dans une salle de classe de maternelle de 16h30 à 17h30 puis redirigés vers une salle commune d'accueil « la garderie ». Les enfants scolarisés de GS à CM2 sont accueillis dans la salle « la garderie » de 16h30 à 19h. Ce lieu est adapté au plus petit et au plus grand. Les goûters sont fournis par le restaurant scolaire de la commune. Dans certains cas des enfants ayant un PAI ont la possibilité d'amener leur propre goûter.

Accueil type pendant l'accueil périscolaire du soir :

- Accueil des enfants à 16h30, 16h15 le vendredi.
- Goûter à 16h45, 16h30 le vendredi.
- Jeux libres et/ou temps d'activité et/ou coin calme pour les enfants souhaitant faire leurs devoirs sont proposés de 17h à 19h les lundis, mardis, jeudi et vendredis.
- Départ des enfants de 16h45 à 19h.

C. Programmes d'activités

Les programmes d'activités sont établis par période réparties de la manière suivante :

- De vacances à vacances pour le centre de loisirs, soit 10 périodes dans l'année
- De vacances à vacances pour le périscolaire, soit 5 périodes dans l'année
- 3 périodes dans l'année scolaire pour les TAP : la période 1 a lieu de septembre à décembre, la période 2 de janvier aux vacances de Pâques et la période 3 commence après les vacances de Pâques jusqu'aux vacances d'été.

Des réunions avec l'ensemble de l'équipe d'animation sont organisées pour établir les différents programmes d'activités. Les programmes sont communiqués aux familles par un affichage sur le lieu d'accueil du centre de loisirs ainsi que sur le site de la commune : www.saintandredeignanx.fr.

D. Participation des enfants à la vie de la structure

Les enfants seront consultés régulièrement par leurs animateurs lors de l'élaboration des programmes d'activités. Des temps d'activités proposant différents ateliers au choix de l'enfant seront proposés.

De manière plus ou moins importante selon l'âge de l'enfant, il lui sera demandé de participer au rangement de la salle de restauration (à partir de 5 ans) et des salles d'activités.

Lors de séjour si les repas ne sont pas fournis par une structure, les enfants participeront à l'élaboration des menus, encadrés par un animateur. Des tâches de la vie quotidienne leur seront également demandées; ils en seront tenus informés par un planning établi au préalable avec eux.

E. Les locaux

L'accueil de loisirs se situe dans les locaux de l'école de Saint André de Seignanx.

La salle de la garderie est utilisée pour l'accueil du matin, du midi, de l'après-midi et du soir et sert de salle d'activités pour les 3-5 ans et les 6-13 ans pendant les vacances scolaires et les mercredis. L'accueil périscolaire du soir et l'atelier jeux libres des TAP ont lieu également dans cette salle.

La salle du mur à gauche sert de salle d'activité pour les 6-13 ans pendant les vacances scolaires et les mercredis. Elles sont également utilisées pour les TAP.

La salle de classe des CM2 disposant d'un tableau multimédia, est utilisée occasionnellement pour la diffusion de vidéos ou de photos pendant les vacances scolaires et les mercredis. Elle est utilisée pour la mise en place d'un coin calme pour les enfants souhaitant faire leurs devoirs pendant l'accueil périscolaire du soir.

Pendant les petites vacances scolaires une salle de classe supplémentaire peut être aménagée et utilisée, si les effectifs sont plus importants. Les salles de classes ne sont pas toutes utilisées pendant les TAP, un planning de l'utilisation des salles est établie par période et remis aux enseignants.

Le préau de l'école est utilisé pour les TAP, le centre de loisirs et le périscolaire pour la mise en place d'activités nécessitant de l'espace mais ne requérant pas un lieu chauffé.

Le mur à gauche est également investi pour l'organisation de jeux sportifs ou grands jeux collectifs nécessitant un grand espace et un lieu couvert.

La salle Mosaïque, la maison de la nature, la salle des associations et la bibliothèque municipale sont aussi utilisées pendant les TAP.

Le lieu de restauration se situe dans la salle de la cantine scolaire.

La salle de sieste de l'école primaire est également utilisée pour la sieste des 3-4 ans.

F. Conditions d'admission et accueils spécifiques

L'ACM Dous Pitchouns est ouvert aux enfants à partir de 3 ans, propre et scolarisé (un accueil avant les 3 ans peut être accepté sous certaines conditions) jusqu'à l'âge de 13 ans.

L'accueil d'un enfant présentant un handicap est possible. Néanmoins, afin d'assurer un accueil le mieux adapté à cet enfant, il conviendra d'établir son inscription au plus tard un mois avant sa venue. Ce délai permettra d'établir une concertation entre l'équipe d'animation, la famille et les différents professionnels en relation avec cet enfant afin d'établir un plan d'accueil.

L'enfant doit avoir ses vaccinations à jour et ne présenter aucun risque de maladie contagieuse. Un enfant malade ne pourra pas fréquenter la structure sans un avis médical. La directrice devra être informée de toute prise de médicaments. Une ordonnance établie par un médecin ainsi que les médicaments devront être remis au moment de l'accueil.

G. Organisation du travail et rôle des animateurs

L'équipe d'animation est constituée les mercredis et les petites vacances scolaires de la manière suivante :

- Une animatrice référente chez les 3-5 ans, Elodie LABRUQUERE.
- Un animateur référent chez les 6-13 ans, Etienne RAUD
- En cas de forte fréquentation, des animateurs supplémentaires peuvent intervenir en renfort.

Les taux d'encadrement pratiqués respectent scrupuleusement la réglementation.

Pendant les vacances scolaires :

- Un animateur pour 8 enfants maximum âgés de moins de 6 ans
- Un animateur pour 12 enfants maximum âgés de plus de 6 ans.

Pendant les TAP, l'accueil périscolaire du soir et les mercredis :

- Un animateur pour 14 enfants maximum âgés de moins de 6 ans
- Un animateur pour 18 enfants maximum âgés de plus de 6 ans.

Un assistant sanitaire est désigné par la directrice si elle n'en assure pas les fonctions.

Un agent de service et de restauration, Carole Moncada complète l'équipe.

H. Modes d'évaluation de l'accueil

Pour l'accueil des mercredis et des vacances scolaires des réunions hebdomadaires sont organisées avec l'ensemble de l'équipe d'animation, afin de préparer et évaluer les activités ainsi que le fonctionnement général du centre de loisirs.

Pour les TAP et l'accueil périscolaire ces temps de réunions sont organisés de manière trimestrielle.

Les animateurs disposent de fiches activités à compléter pour chaque activité avant (objectifs, déroulement, matériel nécessaire) et après (bilan de l'activité) leur mise en place.

Les animateurs réalisent en fin d'activité un bilan oral avec les enfants ayant participé.

La directrice effectue des bilans oraux quotidiens avec chacun des animateurs.

Les temps d'accueil avec les parents constituent des moments privilégiés avec les familles pour échanger sur la journée passée, les besoins ou les attentes particulières ou encore exprimer leur mécontentement ou leur satisfaction.